



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 2618

Texte de la question

M. Dominique Tian demande à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé, de bien vouloir lui faire part des éléments relatifs au bilan de la mise en œuvre de l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 prévoyant des pénalités financières en cas de non-respect de l'obligation d'identification individuelle pour les médecins prescripteurs à l'hôpital.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2618

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4625

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)